



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2023

Original : Français
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Mauritanie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Mauritanie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 13 500 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 59 000 000 de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2024 à 2027.

* E/ICEF/2023/24

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. La Mauritanie est située dans la bande sahélo-saharienne. Essentiellement désertique, elle présente une faible densité de population, avec seulement 4 habitants au kilomètre carré. Sa population de 4,78 millions d'habitants est très jeune (environ 52 % ont moins de 19 ans et 75 % moins de 35 ans), et vit majoritairement (56 %¹) dans les grandes villes du pays. Le pays, qui accueille l'un des plus grands camps de réfugiés au Sahel², reste affecté par les effets de la crise dans la sous-région.

2. En dépit de la COVID-19 et de la crise en Ukraine, la Mauritanie a pu relancer son économie et poursuivre ses objectifs de développement définis dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 (SCAPP) et le programme prioritaire élargi du président de la République (septembre 2020). Après la contraction de l'économie observée en 2020, la croissance économique s'est accélérée et devrait atteindre 5,3 % en 2022³.

3. Le pays n'arrive pas encore à créer assez d'emplois, notamment pour les jeunes, ni à assurer une croissance redistributrice et un accès équitable aux services publics. Le taux de pauvreté reste élevé (28,2 % en 2020⁴), surtout en milieu rural (41,2 % contre 14,4 % en milieu urbain). Près de six personnes sur dix (56,9 %⁵) vivent en dessous du seuil de pauvreté multidimensionnelle. Les enfants constituent le groupe d'âge le plus pauvre, avec une incidence de pauvreté monétaire de 31 % et multidimensionnelle estimée à 61,9 %. Trente-six pour cent des jeunes de 14 à 19 ans et quarante-quatre pour cent des 20-24 ans sont non scolarisés et sans emploi ni formation. D'importantes disparités demeurent entre milieux urbain et rural, riches et pauvres et entre les régions.

4. Le taux de mortalité des moins de 5 ans, estimé à 41,6 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020⁶, a été réduit de plus de 70 points de pourcentage depuis 2000, confirmant la tendance favorable à l'atteinte de la cible des objectifs de développement durable. Par contre, la mortalité néonatale n'a baissé que de 10 points en 20 ans (22 pour 1 000 en 2022). Le ratio de mortalité maternelle est estimé à 424 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, soit une réduction de 43,2 % sur les 20 dernières années. Si cette tendance se maintient, la cible des objectifs de développement durable ne sera pas atteinte. Encore quatre adolescentes sur dix accouchent sans personnel qualifié.

5. Le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans stagne à une moyenne de 25 % depuis 20 ans. Seul un enfant de 6 à 23 mois sur cinq reçoit une alimentation suffisamment diversifiée⁷.

¹ Agence nationale de la statistique, de l'analyse démographique et économique (ANSADE), Données du recensement général de la population et de l'habitat, 2013.

² Au 31 décembre 2022, on comptait 82 816 réfugiés dans le camp de Mbera (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR], « Mauritania - Situation map as at end of December 2022 »).

³ Fonds monétaire international, « Article IV Consultation », février 2023. Voir « IMF Country Report No. 23/73 », 3 février 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/02/03/Islamic-Republic-of-Mauritania-2022-Article-IV-Consultation-and-Request-for-42-Month-529136.

⁴ Les données sur la pauvreté et l'emploi sont tirées de : ANSADE, Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2019-2020, 2021.

⁵ Enquête démographique et de santé de la Mauritanie (EDSM) 2019-2021.

⁶ Les données sur la mortalité sont tirées du rapport 2022 de l'ANSADE sur la santé et la pauvreté.

⁷ Ibid.

6. En termes d'accès à l'éducation, 42 % des enfants de 6 à 11 ans sont déscolarisés⁸, et ce taux dépasse les 50 % en milieu rural. Treize pour cent des enfants sont scolarisés dans le système traditionnel (enseignement coranique). Moins de 1 % des élèves inscrits en première année du primaire ont fréquenté le préscolaire l'année précédente, et 26 % des élèves inscrits en première année avaient dépassé l'âge officiel.

7. La proportion des adolescents en dehors du système éducatif est préoccupante au premier cycle secondaire : 32 % des filles et des garçons sont en effet déscolarisés. Au deuxième cycle du secondaire, ce chiffre grimpe à 80,7 % pour les filles et 73,6 % pour les garçons. Seule une faible proportion des enfants en quatrième année du primaire atteint le minimum requis d'acquisition de connaissances, avec 12 % en français, 34 % en mathématiques et 50 % en arabe⁹. Ce faible niveau d'acquisition est à l'origine d'un grand nombre d'abandons scolaires.

8. La proportion d'enfants de 0 à 5 ans enregistrés à la naissance a baissé, passant de 65 % en 2015 à 44,85 % en 2020¹⁰. Les mutilations génitales féminines (MGF) touchent 41 % des filles de 0 à 14 ans et 62 % des femmes de 15 à 49 ans ; 16 % des filles âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant 15 ans et 37 % avant 18 ans¹¹. Parmi les femmes de 15 à 49 ans qui sont mariées, 19 % ont subi des violences au cours de leur vie, tandis que 11,6 % des adolescentes mariées ont subi des violences physiques et 3 % des violences sexuelles. Par ailleurs, 37 % des enfants de 5 à 17 ans sont astreints au travail des enfants. Parmi eux, 26,3 % effectuent des travaux dangereux. Un total de 80 % déclare avoir subi une mesure de discipline violente de la part d'un parent ou d'un tuteur. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les séquelles de l'esclavage, adopté par le Gouvernement en 2014¹².

9. En 2020, la couverture des services sociaux essentiels était de 72 % pour l'approvisionnement en eau potable et 50 % pour l'assainissement¹³. Seuls 39 % de la population disposent d'une installation de lavage, et 31 % pratiquent encore la défécation à l'air libre (58 % en milieu rural). Seulement 18 % des selles d'enfants de moins de 2 ans sont évacuées de manière appropriée.

10. Les changements climatiques accentuent la dégradation des écosystèmes, constituent un facteur aggravant des risques de zoonoses et affectent la sécurité alimentaire et la cohésion des communautés. Trois enfants sur dix sont exposés à la sécheresse et aux inondations¹⁴. La pauvreté, le faible accès aux services de base et le contexte sécuritaire dans la région du Sahel accentuent la vulnérabilité et les risques auxquels font face les communautés, particulièrement les enfants et les jeunes.

⁸ ANSADE, Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2019–2020, 2021.

⁹ Cellule nationale d'évaluation, Dernière évaluation des acquis des élèves en quatrième année du primaire, 2021.

¹⁰ Les données relatives à la protection de l'enfance sont issues de l'enquête par grappes à indicateurs multiples de 2015 et de l'Enquête démographique et de santé de la Mauritanie de 2020.

¹¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale*. UNICEF, New York, 2022. Disponible à l'adresse suivante : https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2022/08/WCAR-CM-Report_FR.pdf.

¹² Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « Mauritanie : un expert de l'ONU encouragé par les progrès réalisés, mais déclare qu'il faudra davantage de travail pour éradiquer complètement l'esclavage ». Communiqué de presse, 13 mai 2022.

¹³ Les données sont issues du rapport de 2020 du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP).

¹⁴ UNICEF, Indice des risques climatiques pour les enfants. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/reports/climate-crisis-child-rights-crisis>.

11. La loi constitutionnelle référendaire no 2017-021/P.R. du 15 août 2017 a institué un nouvel échelon des collectivités territoriales : les 13 conseils régionaux. Cependant, le processus de décentralisation en Mauritanie demeure lent et aléatoire. Le financement des collectivités territoriales et le transfert effectif des compétences et des responsabilités relatives aux services sociaux restent limités.

12. En 2022, le Gouvernement a alloué 17 % du budget de l'État à l'éducation, dont 90 % aux dépenses courantes¹⁵. Les dépenses en faveur de la protection sociale ont triplé entre 2019 et 2022, atteignant 15 % du budget ; le budget de la santé stagne entre 4 et 6 % depuis 2010. Un problème d'efficacité, d'efficacités et d'équité dans l'exécution budgétaire demeure, limitant la couverture.

13. L'accès à des services de protection sociale de qualité est limité par leur faible couverture, l'inadéquation de l'offre, et le déficit en travailleurs sociaux. Les enfants handicapés sont invisibles dans le programme national de protection sociale, en raison du manque de données de qualité.

14. L'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2018-2022 a mis en exergue la nécessité d'adapter les programmes au contexte local pour ne laisser personne pour compte. Les évaluations du programme de l'UNICEF soulignent l'efficacité de l'approche de mobilisation du capital communautaire et des ressources sociales pour améliorer les connaissances et le changement positif des comportements et des normes sociales¹⁶.

Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays dérive du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2027 et contribue à ses quatre réalisations :

- a) Développement durable plus résilient aux chocs économiques et environnementaux ;
- b) Accès aux services sociaux essentiels de qualité, inclusifs et durables ;
- c) Autonomisation des jeunes filles et des femmes ; et
- d) Renforcement de la gouvernance.

16. Ces réalisations s'appuient sur :

- a) La Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 (SCAPP) et son Plan d'action quinquennal pour 2021-2025 ;
- b) Les observations finales du Comité des droits de l'enfant (octobre 2018) ;
- c) Les objectifs de développement durable ;
- d) L'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- e) La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ; et
- f) Le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 et le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres.

17. La vision du programme de pays est que chaque enfant en Mauritanie – garçons et filles, y compris les adolescentes –, particulièrement les plus vulnérables des milieux périurbain et rural, ait un accès équitable et bénéficie de services sociaux

¹⁵ Ministère des finances, lois de finances, 2019, 2020, 2021 et 2022.

¹⁶ Voir l'évaluation formative de la composante « alimentation du nourrisson et du jeune enfant » (2022) et l'évaluation des programmes de protection et d'eau, d'assainissement et d'hygiène (2018).

essentiels de qualité qui garantissent la réalisation de ses droits et de son plein potentiel dans un environnement sécurisé.

18. Le programme soutiendra la protection des droits de l'enfant et l'égalité des genres comme principes fondateurs de toutes les interventions ; la production et l'analyse des données quantitatives et qualitatives, y compris socioanthropologiques ; le plaidoyer fondé sur des données probantes pour mobiliser les acteurs publics et privés ; le changement social et comportemental afin d'améliorer les pratiques, la participation des femmes et des adolescentes, et la demande de services ; des approches communautaires, participatives, et fondées sur l'analyse des risques pour consolider la résilience des communautés et renforcer le nexus humanitaire-développement-paix ; et des approches multisectorielles pour atteindre des résultats à grande échelle, notamment la résilience des systèmes.

19. Les partenariats stratégiques avec les institutions aux niveaux central et local, le parlement, le Conseil national de l'enfance, les collectivités territoriales, la société civile, les communautés, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers (notamment l'Agence allemande de coopération internationale, l'Agence de développement de l'État fédéral belge, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Agence française de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) seront renforcés.

20. La collaboration avec les entités des Nations Unies sera consolidée, notamment pour améliorer l'accès à la justice et l'enregistrement des naissances (Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD]) ; intégrer les enfants migrants et réfugiés dans les systèmes de protection nationaux (Organisation internationale pour les migrations, HCR) ; mobiliser les soutiens en faveur de la jeunesse (Fonds des Nations Unies pour la population [FNUAP], PNUD, Bureau international du Travail) ; renforcer la gestion du secteur de l'éducation et la production des données (Programme alimentaire mondial [PAM], HCR), assurer le suivi des acquis des élèves, la promotion du préscolaire et l'enseignement à distance (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) ; lutter contre le mariage des enfants et les MGF (FNUAP) ; et renforcer la résilience des communautés vulnérables (PAM).

Chaque enfant survit et s'épanouit

21. Conformément au Plan national de développement sanitaire 2021-2030, au Plan stratégique multisectoriel de nutrition 2016-2025 et aux réalisations 2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies, la composante soutiendra les efforts du Gouvernement visant à garantir que les enfants, particulièrement les nouveau-nés, les enfants de 0 à 5 ans, les adolescents et les jeunes, utilisent des services de santé et de nutrition de qualité tout en adoptant un mode de vie sain. Les stratégies et interventions à fort impact porteront sur les goulots d'étranglement en matière de disponibilité de ressources humaines qualifiées, de normes sociales, d'utilisation des services, et d'autonomisation des filles et des femmes.

22. Le système de santé et de nutrition aux niveaux national et local, et les capacités des prestataires de santé au niveau des communautés seront renforcés pour offrir des soins essentiels aux nouveau-nés, aux enfants de moins de 5 ans, et des services de soins de santé reproductive et sexuelle pour les adolescents, en particulier les filles. L'approche des 1 000 premiers jours constitue une fenêtre d'opportunité pour le développement physique, psychomoteur, intellectuel et cognitif de l'enfant dans un cadre sain et protecteur. Elle est considérée comme un moyen d'accélérer la stratégie nationale de santé communautaire et d'atteindre plusieurs résultats clés, notamment la réduction du retard de croissance. Elle inclura :

- a) La promotion de soins attentifs intégrés ;
- b) L'interopérabilité avec le système d'état civil pour l'enregistrement des naissances ;
- c) Le renforcement des capacités des parents et tuteurs d'enfants, ainsi que des acteurs au niveau décentralisé ;
- d) Des débats sur les normes sociales ; et
- e) La participation des jeunes.

23. Les institutions, les communautés et les acteurs privés seront soutenus dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques chiffrées réactives aux chocs, de directives et de normes, et dans l'établissement d'un système alimentaire local durable, favorisant la résilience des communautés, notamment face aux crises nutritionnelles récurrentes.

Chaque enfant apprend et acquiert des compétences pour l'avenir

24. Cette composante visera à garantir aux enfants les plus vulnérables de 3 à 14 ans un accès équitable, inclusif et de qualité à l'enseignement préscolaire, à une éducation de base et à des opportunités de renforcement des compétences. Conformément aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme accompagnera la réforme de l'éducation, la loi d'orientation du système éducatif national et la lettre de politique de l'éducation adoptées en 2022, et le Plan de développement du secteur de l'éducation. Il soutiendra la formalisation de l'enseignement coranique par l'intégration de contenus pédagogiques validés au niveau national.

25. Les systèmes éducatifs nationaux formel et non formel seront appuyés, notamment le système d'information, pour promouvoir l'élaboration, la coordination, et le suivi et l'évaluation de politiques, plans et budgets inclusifs. Ceci sera fondé sur des données probantes, et sur l'analyse et l'atténuation des risques aux niveaux national et décentralisé. L'UNICEF soutiendra la mise en place d'une stratégie d'atténuation des risques qui contribuera à renforcer la résilience des systèmes.

26. Une attention particulière sera accordée d'une part à l'accès au préscolaire et d'autre part à la qualité des ressources humaines du système éducatif qui contribueront à garantir l'acquisition des compétences et aptitudes de base par tous les enfants de 3 à 14 ans. Les capacités du personnel d'encadrement éducatif seront renforcées concernant la pédagogie adaptée et sensible au genre, et le suivi et l'évaluation des acquis. Des solutions inclusives et équitables, utilisant les écoles et autres lieux d'apprentissage, seront mises au point, en particulier pour les filles, les enfants handicapés et les réfugiés.

27. Les collectivités locales et les communautés seront impliquées dans la promotion de comportements favorables au maintien des enfants à l'école, particulièrement des filles âgées de 9 à 14 ans. Une approche multisectorielle de la protection des droits et du bien-être des filles de 9 à 14 ans garantira la complémentarité des interventions et favorisera l'autonomisation des filles. Le programme soutiendra :

- a) La réalisation des engagements pris par le Gouvernement lors du Sommet sur la transformation de l'éducation ;
- b) L'établissement d'un environnement scolaire sain et protecteur ;
- c) La promotion des clubs scolaires et comités de gestion ; et
- d) Le développement de la culture démocratique et la participation.

Chaque enfant est protégé contre la violence, l'exploitation, les abus et les pratiques néfastes

28. En appui à la stratégie nationale de protection de l'enfance (2018-2022), sous le leadership du Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, et conformément aux réalisations 2, 3 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la composante visera à garantir à un plus grand nombre d'enfants la protection contre toutes les formes de violence à travers l'expansion de l'accès aux services de prévention et de protection au sein d'un système de protection de l'enfance résilient et renforcé. Les efforts seront renforcés en matière de prévention et de lutte contre le mariage des enfants et d'augmentation de l'enregistrement des naissances. Les filles, qui subissent généralement plusieurs types de privations, recevront une attention particulière.

29. L'accès à la justice et l'enregistrement des naissances seront améliorés. La main-d'œuvre des services sociaux sera renforcée grâce à une stratégie nationale sur le travail social et la mise en place de synergies avec les programmes d'employabilité des jeunes. Les droits et besoins spécifiques des enfants migrants et des réfugiés seront intégrés aux systèmes de protection nationaux. Les compétences des prestataires sociaux, y compris ceux de la santé, de l'éducation, de la justice et de la sécurité, seront renforcées afin d'aider à prévenir les violences et de fournir une prise en charge holistique des victimes.

30. L'UNICEF, en partenariat avec les jeunes, renforcera les capacités des communautés à influencer les normes sociales, particulièrement celles relatives au mariage des enfants et aux MGF. Le programme investira dans la recherche socioanthropologique pour mieux comprendre et adapter les interventions au contexte culturel. Des mécanismes communautaires seront appuyés pour prévenir les violences à l'égard des enfants et intervenir de manière multisectorielle en collaboration avec les organisations de la société civile. Le secteur privé sera impliqué aux fins de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et de l'élimination du travail des enfants.

Chaque enfant vit dans un environnement sûr et durable

31. Conformément aux réalisations 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la composante soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale pour un accès durable à l'eau et l'assainissement à l'horizon 2030 et la contribution déterminée au niveau national mise à jour (CDN 2021-2030). Elle visera à assurer que les enfants et adolescents vivent dans un environnement résilient aux changements climatiques, utilisent des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et adoptent des comportements appropriés en matière d'hygiène. Les enfants et les jeunes seront impliqués en tant qu'agents du changement pour la protection de l'environnement et la réduction des risques à l'école et dans la communauté.

32. L'UNICEF renforcera les capacités des directions régionales de l'hydraulique et de l'assainissement, et des communes, pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat. L'offre de services dans les communautés, les établissements sanitaires et les écoles sera améliorée grâce à la construction de systèmes d'approvisionnement en eau multiusages utilisant l'énergie solaire, et de mécanismes permettant de pérenniser les services et stimuler la demande. L'approche d'assainissement fondée sur le marché et l'élaboration d'outils de communication sur les pratiques familiales essentielles soutiendront l'adoption et le maintien de bonnes pratiques d'hygiène. L'autonomie des communautés, surtout des jeunes filles et des femmes, sera soutenue par l'entrepreneuriat et les activités génératrices de revenus autour de la fabrication et la

commercialisation des produits essentiels à la promotion de l'hygiène tels que le savon, chlore et serviettes hygiéniques.

33. L'analyse du paysage climatique pour les enfants en Mauritanie permettra de comprendre les risques et les enjeux liés au climat, d'assurer un plaidoyer fort auprès des partenaires, et de renforcer la résilience au niveau communautaire, notamment en soutenant les écoles vertes et les centres de santé résilients aux changements climatiques. Le programme appuiera les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et de l'assainissement pour intégrer les changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, et mettre en œuvre les actions climatiques prioritaires dans chacun des trois secteurs.

Chaque enfant a accès à la protection sociale et vit à l'abri de la pauvreté

34. La composante soutiendra les efforts nationaux pour augmenter l'accès et la demande de services sociaux essentiels de qualité pour les enfants, les jeunes, et les femmes les plus défavorisés, par la promotion d'une protection sociale inclusive et de finances publiques équitables et tenant compte des enfants.

35. L'UNICEF soutiendra la stratégie nationale de protection sociale et le registre social conformément aux réalisations 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, par le renforcement des mécanismes de coordination, de ciblage et de responsabilité des programmes de protection sociale pour les enfants, les jeunes et les femmes, afin d'améliorer la couverture et la qualité des services, notamment leur capacité à répondre aux chocs. Les acquis sociaux des personnes handicapées seront consolidés à travers le renforcement du système d'information et de certification, l'accès à l'assurance santé et la promotion de leur insertion économique.

36. Les capacités des institutions seront renforcées pour encourager la responsabilité sociale et la participation des citoyens, la promotion des politiques sociales inclusives et des finances publiques équitables aux niveaux national, régional et communal. La production de données fiables sur les inégalités alimentera le plaidoyer politique en vue d'améliorer l'équité et l'efficacité des allocations et des dépenses publiques. Les ministères des secteurs sociaux seront appuyés en vue de l'introduction d'un budget qui réponde aux exigences de modernisation des finances publiques en Mauritanie.

Chaque adolescent et chaque jeune jouissent de droits civils et participent

37. Conformément à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale de la jeunesse, notamment les axes relatifs à la promotion et l'inclusion des jeunes âgés de 15 à 24 ans, et en particulier les filles. L'UNICEF travaillera étroitement avec les jeunes en tant qu'alliés incontournables pour l'atteinte des résultats du programme. Cette composante visera à habiliter les jeunes pour qu'ils s'approprient les enjeux qui les concernent et impulsent des changements pour leur bien-être et celui de leurs communautés, dans un environnement socialement solidaire et participatif. Les jeunes ayant des besoins particuliers feront l'objet d'une attention soutenue.

38. Le programme soutiendra l'émergence d'initiatives en faveur de l'autonomisation des jeunes, filles et garçons. Ils auront un accès équitable aux opportunités de renforcement des capacités, notamment les compétences du XXI^e siècle pour « apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble ». Le système et les mécanismes qui amplifient et valorisent la voix des jeunes seront renforcés dans un environnement favorisant leur participation et leur engagement

citoyen, et répondant à leurs droits et besoins. Il s'agira d'influencer les politiques et de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux afin de promouvoir des services appropriés et d'appuyer le développement d'innovations, et de plateformes pour leur participation.

Efficacité du programme

39. Cette composante fournira un soutien transversal au programme de pays pour garantir l'efficacité et l'efficience de sa planification, gestion et coordination aux niveaux central et local. Elle contribuera à la mobilisation des ressources, fournira un appui opérationnel aux composantes et soutiendra les activités de suivi et d'évaluation, de recherche, de bonne gestion des partenariats et de renforcement des capacités des partenaires et du personnel, y compris à travers la gestion axée sur les résultats.

40. Des activités de plaidoyer, de partenariat et de communication fondées sur des données probantes permettront d'impliquer les acteurs publics et privés en faveur des résultats pour les enfants. Le programme renforcera également la gestion des connaissances.

41. Une composante transversale sur le changement social et comportemental soutiendra le programme. La cocréation de solutions endogènes avec les communautés et la promotion de pratiques familiales essentielles seront poursuivies. Les recherches sur les normes et les pratiques sociales entravant la protection des droits de l'enfant et l'égalité des genres étayeront le programme.

42. La résilience et l'approche dite du « nexus » entre programmation humanitaire, développement et paix seront poursuivies. La programmation fondée sur l'analyse des risques sera renforcée pour améliorer la préparation et accélérer les interventions préventives et réactives aux chocs.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant survit et s'épanouit	2 400	12 000	14 400
Chaque enfant apprend et acquiert des compétences pour l'avenir	1 500	6 000	7 500
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation	1 400	5 600	7 000
Chaque enfant vit dans un environnement sûr et durable	1 400	14 000	15 400
Chaque enfant a accès à la protection sociale et vit à l'abri de la pauvreté	1 100	11 400	12 500
Chaque adolescent et chaque jeune jouissent de droits civils et participent	850	3 500	4 350
Efficacité du programme	4 850	6 500	11 350
Total	13 500	59 000	72 500

Administration du programme et gestion des risques

43. Ce descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées. Les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

44. Le Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs est responsable de la coordination générale du programme de pays. Il coprécide le Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable avec la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies en Mauritanie. L'équipe pays des Nations Unies établira des groupes de résultats et des mécanismes de coordination pour les domaines de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En collaboration avec les ministères sectoriels, l'UNICEF élaborera des plans de travail glissants pour mettre en œuvre le programme de pays.

45. Les risques critiques seront recensés et atténués pour atteindre les résultats programmatiques. L'insuffisance des ressources du programme sera traitée par une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources et en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies. Les risques liés à la gestion et à la responsabilité des transferts de fonds et de matériel seront atténués par l'utilisation de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Par ailleurs, l'UNICEF prendra en compte les exigences environnementales et sociales. Une attention sera accordée à la protection des enfants, et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

Suivi, apprentissage et évaluation

46. L'UNICEF soutiendra le système statistique national pour répondre aux exigences de suivi efficace des droits de l'enfant. Le calendrier statistique national permettra d'identifier les enfants les plus vulnérables et les inégalités, en particulier celles liées au genre. La conduite du septième cycle d'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 7) en 2024 renforcera les données à l'appui du deuxième plan d'action quinquennal de la SCAPP, et comblera le manque de données probantes relatives à la violence, à la discrimination, au travail des enfants et au niveau de couverture et d'inclusion du système de protection sociale. Le dispositif de suivi en temps réel du programme mis en œuvre conjointement avec le Gouvernement documentera les enseignements tirés pour une gestion optimale des connaissances. Une revue systématique annuelle de la théorie de changement du programme fournira les ajustements nécessaires pour assurer l'efficacité du programme.

47. Les évaluations mentionnées dans le plan d'évaluation chiffré pour 2024-2027 contribueront à la révision du Plan national de développement sanitaire 2021-2030 et du programme national d'inclusion économique et sociale des couches vulnérables. Le programme de pays de l'UNICEF sera également évalué et éclairera la conception du prochain programme de pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Mauritanie et l'UNICEF, 2024-2027

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : Articles 16, 19, 23 à 24, 26 à 29, 32, 34 à 37, 40, 45, 96</p> <p>Priorités nationales : Leviers stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 (SCAPP) ; deuxième Plan d'action de la SCAPP pour 2021-2025</p> <p>Objectifs de développement durable : 1 à 6, 8, 10, 16</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>Réalisation 1 : D'ici à 2027, la population en Mauritanie, en particulier les groupes les plus vulnérables et marginalisés, bénéficie et participe activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux et favorisant la réduction des inégalités.</p> <p>Réalisation 2 : D'ici à 2027, la population en Mauritanie, en particulier les populations vulnérables, a accès à des services de base de qualité, inclusifs et durables.</p> <p>Réalisation 3 : D'ici à 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie.</p> <p>Réalisation 4 : D'ici à 2027 la population en Mauritanie, en particulier ses membres les plus vulnérables, jouit pleinement de ses droits, dans un cadre sûr, paisible et respectueux de l'environnement.</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1, 2, 3	Réalisation 1 : D'ici à fin 2027, les enfants – en particulier les nouveau-nés, les enfants de 0 à 2 ans et les adolescents – ont accès à des services de	Proportion de nouveau-nés ayant reçu des soins postnatals dans les deux jours suivant la naissance : NR : 40 % (2020) NC : 50 % (2027) Proportion de districts où au moins 80 % des	Enquête par grappes à indicateurs multiples, Enquête démographique et de santé de la Mauritanie	Les prestataires de santé, y compris ceux du niveau communautaire, ont les capacités d'offrir des soins essentiels de santé et de nutrition. Les mères et personnes s'occupant d'enfants, particulièrement d'enfants de 0 à 2 ans, disposent des	Ministère de la santé, Ministère du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme, entités des Nations Unies, Gavi, l'Alliance du Vaccin, secteur privé	2 400	12 000	14 400

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	santé et de nutrition de qualité et les utilisent, tout en adoptant un mode de vie sain.	<p>enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés avec trois doses de vaccin antidiphthérique-antitétanique-anticoquelucheux :</p> <p>NR : 54 % (2022) NC : 80 % (2027)</p> <p>Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un nombre minimum de groupes alimentaires</p> <p>NR : 9 % (2022) NC : 20 % (2027)</p>	<p>Système national d'information sanitaire</p> <p>Enquêtes de suivi et d'évaluation normalisées des phases des secours et de la transition (enquêtes SMART)</p>	<p>conditions nécessaires pour assurer des soins attentifs.</p> <p>Les institutions et les acteurs privés à tous les niveaux sont renforcés pour la promotion d'une alimentation optimale du nourrisson et jeune enfant.</p>				
1, 2, 3, 4	Réalisation 2 : D'ici à 2027, les filles, les garçons et les adolescents, notamment ceux de 3 à 14 ans, qui sont les plus vulnérables, accèdent à l'enseignement préscolaire, à une éducation de base et à des opportunités de renforcement des compétences équitables, inclusives et de qualité, y compris en	<p>Proportion d'enfants de 6 à 11 ans déscolarisés</p> <p>NR : 42 % (2020) NC : 35 % (2027)</p> <p>Taux de participation des enfants de 5 ans à un enseignement formel</p> <p>NR : 14,9 % (2020) NC : 20 % (2027)</p> <p>Proportion de filles en âge de fréquenter le secondaire qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire</p> <p>NR : 35 % (2020) NC : 40 % (2027)</p>	<p>Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), enquête de référence sur les programmes de résilience Rapport d'analyse du secteur de l'éducation</p>	<p>Les systèmes éducatifs sont renforcés de manière à promouvoir des approches inclusives fondées sur des données probantes et les risques.</p> <p>Les capacités du personnel d'encadrement du secteur éducatif sont renforcées.</p> <p>Les communautés et les collectivités locales sont engagées dans la promotion de l'éducation de base et d'alternatives pour les enfants, en particulier les filles entre 9 et 14 ans.</p>	Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif, Ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel, Agence française de développement, Union européenne, entités des Nations Unies, organisations de la société civile, Banque mondiale	1 500	6 000	7 500

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	situation d'urgence.							
2, 3 et 4	Réalisation 3 : D'ici à 2027, les enfants, en particulier les adolescentes les plus vulnérables, sont protégées contre les violences, l'exploitation, la discrimination, les abus, la négligence et les pratiques néfastes, y compris dans les situations d'urgence, et ont accès à la justice et à l'enregistrement des naissances.	<p>Femmes (20-24 ans) mariées avant l'âge de 18 ans</p> <p>NR : 36,6 % (Enquête démographique et de santé de la Mauritanie [DHSM] 2019-2021) NC : 33 % (2027)</p> <p>Proportion d'enfants de moins de 1 an dont la naissance est enregistrée</p> <p>NR : 45 % (DHSM 2019-2021) NC : 55 % (2027)</p> <p>Proportion d'enfants en conflit avec la loi soumis à une ordonnance de déjudiciarisation ou à une mesure non privative de liberté.</p> <p>NR : 55 % (2022) NC : 65 % (2027)</p> <p>Proportion de filles de 15 à 19 ans ayant subi des violences sexuelles et ayant cherché de l'aide auprès d'un professionnel</p> <p>NR : 20,7 % (2021) NC : 30 % (2027)</p>	Base de données du Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, rapports des partenaires, DHSM, MICS, base de données de l'Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés	<p>Les communautés, en particulier les adolescentes, ont les capacités de mettre en œuvre des interventions pour changer les normes sociales néfastes.</p> <p>Les prestataires de services sociaux et les acteurs de la protection ont les capacités d'offrir des services de prévention et de réponse équitables, inclusifs et de qualité.</p> <p>Les institutions nationales et les acteurs au niveau décentralisé ont des mécanismes fonctionnels et les capacités pour coordonner et gérer le système protection.</p>	Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, Ministère de la justice, Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés, entités des Nations Unies	1 400	5 600	7 000

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1, 2, 3, 4	Réalisation 4 : D'ici à 2027, les enfants et les adolescents vivent dans un environnement résilient aux impacts des changements climatiques, utilisent des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et adaptés à leurs besoins différenciés en fonction de leur genre, leur âge et leurs capacités physiques, et adoptent des comportements appropriés d'hygiène et de soins.	Proportion de la population ayant recours à des services de base d'approvisionnement en eau potable et assainissement NR : eau – 71,7 %, assainissement – 49,8 % (2020) NC : eau – 92 %, assainissement – 70 % (2027) Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre NR : 30,7 % (2020) NC : 10 % (2027) Le pays élabore, finance et met en œuvre des politiques et des programmes climatiques adaptés aux enfants NR : Non (2022) NC : Oui (2027)	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, rapports d'examen sectoriels	Les enfants et les adolescents les plus vulnérables ont accès à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène de base résilients. Les communautés, particulièrement les jeunes et les femmes, adoptent des pratiques d'hygiène sûres et des comportements respectueux de l'environnement. Les institutions, la société civile et le secteur privé ont la capacité d'élaborer, planifier, coordonner et mettre en œuvre des politiques sectorielles aux niveaux central et décentralisé. Les parties prenantes des secteurs sociaux mettent au point des politiques et stratégies sectorielles intégrant les changements climatiques et adaptées aux enfants.	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, Ministère de l'environnement et du développement durable, entités des Nations Unies, organisations de la société civile	1 400	14 000	15 400
1, 2, 4	Réalisation 5 : D'ici à 2027, davantage d'enfants, de jeunes et de femmes, y compris handicapés, ont accès à une	Proportion d'enfants bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale NR : 6,6 % (2022) NC : 8 % (2027)	Rapport mondial sur la protection sociale Rapport d'évaluation conjointe du Gouvernement, de la Banque	Les mécanismes de coordination intersectorielle, de suivi et d'évaluation, de ciblage et de responsabilité des programmes de protection sociale sont renforcés.	Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, Ministère des finances, Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre	1 100	11 400	12 500

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	protection sociale inclusive de qualité et vivent à l'abri de la pauvreté multidimensionnelle.	<p>Niveau de solidité du système de protection sociale</p> <p>NR : Système de protection sociale modérément solide (2022) NC : Très solide (2027)</p> <p>Proportion des dépenses publiques sociales en faveur des personnes pauvres</p> <p>Total NR : 37 % (2022) NC : 43 % (2027)</p> <p>Santé NR : 5 % (2022) NC : 8 % (2027)</p> <p>Éducation NR : 17 % (2022) NC : 20 % (2027)</p> <p>Protection sociale NR : 15 % (2022) NC : 15 % (2027)</p>	mondiale et du système des Nations Unies Loi de finances	<p>Les capacités des collectivités territoriales et des communautés dans les zones ciblées sont renforcées pour leur participation effective dans la mise en œuvre des programmes sociaux.</p> <p>Les autorités nationales et décentralisées sont renforcées en matière d'analyses du budget et des inégalités.</p>	l'exclusion (TAAZOUR) Banque mondiale, entités des Nations Unies, organisations de la société civile			
2, 3, 4	Réalisation 6 : D'ici à 2027, les jeunes femmes et les jeunes hommes s'approprient les enjeux qui les concernent et impulsent des changements pour leur bien-être et celui de leurs communautés,	<p>Disponibilité des mécanismes institutionnels de participation et de mobilisation civique des jeunes.</p> <p>NR : Oui, au niveau national NC : Oui, à tous les niveaux (régional et local)</p> <p>Le programme pour la jeunesse est pris en</p>	Rapports d'examen du secteur de la jeunesse, textes et documents de politiques sectorielles adoptées	<p>Les adolescents (15-24 ans) maîtrisent mieux les compétences du XXI^e siècle.</p> <p>Les adolescents bénéficient de systèmes et de mécanismes de participation favorisant leur implication sur les questions qui touchent à leur bien-être.</p>	Ministère de la culture, de la jeunesse, des sports et des relations avec le parlement, entités des Nations Unies, organisations de la société civile	850	3 500	4 350

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	dans un environnement socialement solidaire et participatif.	compte dans les politiques sectorielles. NR : 1 (2022) NC : 5 (2027)						
1, 2, 3, 4	Réalisation 7 : D'ici à 2027, le programme de pays est conçu, coordonné et financé conformément aux normes de qualité requises pour satisfaire efficacement les droits des enfants.	Taux de mobilisation des ressources NR : 80 % (2022) NC : 90 % (2027) Nombre de partenariats stratégiques établis avec le secteur public/privé, la société civile NR : 0 (2022) NC : 5 (2027) Nombre de rapports soumis aux donateurs avec retard NR : 0 (2022) NC : 0 (2027)	InSight/indicateurs clés de performance, SAP	Coordination du programme Soutien opérationnel Communication et plaidoyer Nexus développement-humanitaire-paix Changement social et comportemental, et genre	Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs ; secteur privé ; Agence nationale de statistique et d'analyse démographique et économique ; entités des Nations Unies	4 850	6 500	11 350
Montant total des ressources						13 500	59 000	72 500